

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feudes
produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

DUPLICATA

N° RA21-0190

Valable 5 ans à compter du 04 août 2021

Matériau présenté par : PEINTURES LAGAE
125 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE

Marque commerciale : DECORFLAM HYDRO

Description sommaire :

Lasure ignifugée, essayée appliquée sur une face du support panneau de particules de bois aggloméréesclassé M1 d'épaisseur 16 mm.

Lasure en phase aqueuse à base de résine polyacétate de vinyle, appliquée en deux couches respectivesde 100 g/m² humide.

Quantité nominale totale de produit appliqué : 200 g/m².Coloris : incolore.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M1** valable sur tout panneau dérivé du bois M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-21-05379 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 07 septembre 2021

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**



Signature numérique
de Nicolas ROURE
Date : 2021.09.07
13:36:12 +02'00'

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.